



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Envoyé en préfecture le 14/09/2023  
Reçu en préfecture le 14/09/2023  
Publié le  
ID : 007-210700175-20230911-ARR\_202331\_1109-AR



## ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

**Le Maire de La Commune de LES ASSIONS, Ardèche**

**ARR N° 2023-31**

VU; l'arrêté du 18 juin 2020, par lequel il a donné délégation de fonctions et de signature à Mme RANC Laetitia, 4ème Adjointe, pour intervenir dans les secteurs suivants :

Administration (3ème position)

Culture – Bibliothèque – Information- ( 2ème position)

Suivi du Personnel Communal rattaché à l'école, cantine et aux ménages (1ère position)

Ainsi que l'habilitation à signer, en l'absence du Maire, les documents relatifs à :

Etat Civil, Urbanisme, et tous documents concernant l'administration courante de la commune,

VU; les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant**, la démission de Mme RANC Laetitia et l'acceptation par la Préfecture de celle-ci en date du 7 septembre 2023.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La délégation donnée à Mme RANC Laetitia, 4ème Adjointe, par l'arrêté susvisé est rapportée.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Copie en sera transmise à M. le Préfet.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon 184 Rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 3 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**A Les Assions, le 11 septembre 2023 ;**

**Le Maire,  
Emmanuel LEGRAS.**

